

• Construisons notre partenariat ensemble

Rencontrons-nous pour étudier une convention avec l'objectif de renforcer notre coopération. Notamment avec des engagements comme :

- l'accueil de stagiaires pendant les périodes de stage en entreprise
- votre participation à des jobdating
- une synergie entre vos offres d'emploi et nos candidats
- l'évolution de nos produits de formation grâce à des échanges avec nos formateurs
- l'accueil de groupes de stagiaires pour des visites de votre établissement
- le conseil dans le cadre du maintien dans l'emploi d'un de vos salariés en situation de handicap
- le don de matériel
- Le versement de tout ou partie de votre Taxe d'Apprentissage

• Partagez votre expérience et devenez jury d'examen

En fin de formation, nos stagiaires sont évalués par des professionnels pour l'obtention d'un Titre Professionnel du Ministère Chargé de l'emploi.

Nous recherchons régulièrement des jurys pour participer aux sessions de validation que nous organisons. Cela représente, pour chaque jury, 1 ou 2 journées par an maximum.

Devenir membre d'un jury professionnel, c'est ?

- Faire bénéficier de votre propre expérience les personnes qui ont choisi le même métier que vous.
- La possibilité de repérer vos futurs collaborateurs.
- Échanger avec d'autres professionnels sur les évolutions de votre métier.
- Être reconnu comme expert dans votre métier par la direction départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Comment devenir membre d'un jury professionnel ?

- Vous êtes chef d'entreprise ou salarié
- Vous avez au moins 5 ans d'expérience dans l'exercice d'un métier.
- Vous n'avez pas quitté le secteur depuis plus de 5 ans.
- Vous avez des qualités d'écoute, de respect, d'impartialité et d'objectivité.
- Quelle sera votre fonction ?

Chaque formation est décrite en activité puis en compétences professionnelles. Ces compétences sont répertoriées dans un Référentiel de Compétences que vous aurez à disposition (formation Afpa ou interne : ½ journée maximum)

Chaque jury est composé d'un minimum de 2 professionnels, les épreuves sont organisées par le centre Jean moulin, les scénarios sont proposés dans le Dossier Technique d'Évaluation (critères d'acceptation, questions à poser...)

Votre rôle est de vérifier que les compétences décrites dans le référentiel de compétences ont été acquises par le stagiaire.

Le jury est souverain dans ses décisions.